



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1977

29 JUIN 1977

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976**

— SECTEUR AGRICULTURE —

TABLE DES MATIERES.

	Pages
<i>Projet de décret</i>	2
<i>Tableau de décret :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement :	
Section II. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	4
Partie II. — Education permanente :	
Section II. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	6
<i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement :	
Section II. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	8
Partie II. — Education permanente :	
Section II. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	8

PROJET DE DECRET.

BAUDOUIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre des Finances, de Notre Ministre de l'Agriculture, de Notre Secrétaire d'Etat au Budget, et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

I. AJUSTEMENTS DE CREDITS.**ARTICLE 1^{er}.**

Les crédits prévus au titre I, dépenses courantes, du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française, secteur Agriculture, de l'année budgétaire 1976, sont ajustés suivant les données détaillées du tableau annexé au présent décret et à concurrence de :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement

Dépenses courantes (titre I) :

— Crédits supplémentaires de l'année courante	—	—	—
— Réductions	0,1	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	0,2	—	—

II. DISPOSITIONS DIVERSES.**ART. 2.**

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 27 juin 1977.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

Le Ministre des Finances,

G. GEENS.

Le Ministre de l'Agriculture,

A. HUMBLET.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

M. EYSKENS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1976	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1976	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION II.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
PROPREMENT DIT.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

12.22	Qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture, etc.	0,7	—	—	0,7	0,1
	Totaux pour le § 2		—	—		0,1
	Totaux pour le chapitre I		—	—		0,1

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus à l'enseignement libre.

44.20	Subventions pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture, etc. . . .	7,6	—	—	7,6	0,1
	Totaux pour le chapitre IV		—	—		0,1
	Totaux pour la section II. — Ministère de l'Agriculture proprement dit		—	—		0,2
	Totaux pour la partie I. — Enseignement		—	—		0,2

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

	CREDITS DISSOCIES					
	Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnancement		
	Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)

—	—	—
—	—	—
—	—	—

—	—
—	—
—	—

—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1976	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1976	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION II.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
PROPREMENT DIT.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

12.03	Publications du service enseignement, etc.	2,5	—	0,1	2,4	—
	Totaux pour le § 2		—	0,1		—
	Totaux pour le chapitre I		—	0,1		—
	Totaux pour la section II. — Ministère de l'Agriculture proprement dit		—	0,1		—
	Totaux pour la partie II. — Education permanente		—	0,1		—
	TOTAUX POUR LE TITRE I. — DEPENSES COURANTES DU SECTEUR AGRICULTURE		—	0,1		0,2

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
27 juin 1977.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement		
Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)

—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—

Le Ministre des Finances,

G. GEENS.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

M. EYSKENS.

Le Ministre de l'Agriculture,

A. HUMBLET.

PROGRAMME JUSTIFICATIF.**TITRE I.****DEPENSES COURANTES.****PARTIE I.****ENSEIGNEMENT.****SECTION II.****MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROPREMENT DIT.**

ART. 12.22. — *Qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture, etc.*

Crédit supplémentaire années antérieures : 0,1 million de francs.

Créance introduite tardivement F 300

Arrondissement 99 700

Total . . F 100 000

ART. 44.20. — *Subventions pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture, etc.*

Crédit supplémentaire années antérieures : 0,1 million de francs.

Subventions arriérées pour lesquelles les pièces justificatives ont été introduites tardivement F 22 000

Arrondissement 78 000

Total . . F 100 000

PARTIE II.**EDUCATION PERMANENTE.****SECTION II.****MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROPREMENT DIT.**

ART. 12.03. — *Publications du service enseignement, etc.*

Réduction : 0,1 million de francs.

Réduction dans le cadre de la politique de sobriété budgétaire.